

15/08 – 09 février 2016

Mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) : approbation du projet, du plan de financement et de la demande de subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local

Le rapporteur,

☞ rappelle que, par délibération en date du 29 septembre 2015, le conseil municipal a approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) des bâtiments municipaux.

Dans cet Agenda d'Accessibilité Programmé, la commune de Pacé s'est engagée sur trois périodes de trois ans, à réaliser les travaux nécessaires à la mise en accessibilité des E.R.P. non accessibles au 1^{er} janvier 2015.

Pour l'année 2016, les trois E.R.P., suivants, sont concernés :

- Gymnase « Louison Bobet » : 6 800,00 € HT,
- Espace culturel « Le Goffic » : 14 500,00 € HT,
- Salle multifonctions « Le Ponant » : 10 000,00 € HT.

Soit un total de travaux estimé à 31 300,00 € HT.

☞ informe que ces travaux pourraient être subventionnés dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local, pour un montant minimum de subvention de 20 000,00 €, à hauteur de 80% maximum des dépenses hors taxes.

Vu l'article 159 de la loi de finances 2016 relative au fonds de soutien d'un milliard d'euros en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements,

Vu la correspondance du Préfet d'Ille-et-Vilaine du 27 janvier 2016 relative au fonds de soutien à l'investissement local,

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « développement économique et prospective », « urbanisme et développement durable » et « voirie, travaux et bâtiments », lors de sa réunion du 28 janvier 2016,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE:

les modalités de financement définies ci-dessus ;

SOLLICITE :

la subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.